

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
À L'AIEQ**

1. Références : Mémoire de l'AIEQ, pages 6 à 10

Préambule : Investissements et ajouts à la base de tarification

Question 1.1 :

Veillez justifier l'application de vos recommandations d'ajouts à la base de tarification de 513 M\$ en 2002 et 608,1 M\$ en 2003 alors que les ajouts demandés par le Distributeur en lien avec les investissements autorisés par la Régie sont de 495,8 M\$ en 2002 et de 581,6 M\$ en 2003, tels que présentés aux pièces HQD-6, Documents 7 et 8.

**2. Références : Mémoire de l'AIEQ, page 11
HQD-1, Document, page 15**

Préambule : *«Une rationalisation des charges d'exploitation de 25 M\$ est à notre avis très gérable à court terme. À défaut de pouvoir réduire le niveau des charges, le Distributeur pourra se contenter à court terme d'un rendement moins élevé sur son avoir propre.*

...Ce gel des dépenses d'exploitation au niveau de 2003 est en ligne avec les directives budgétaires que le gouvernement a imposé pour 2004 à la plupart des ministères et organismes gouvernementaux.»

Question 2.1:

Compte tenu du gel par le Distributeur des charges d'exploitation au niveau de 971,4 M\$ entre 2003 et 2004, tel qu'apparaissant au tableau 1 de la pièce HQD1, Document 1, veuillez expliquer en quoi le Distributeur ne respecte pas la directive budgétaire énoncé en préambule.

Question 2.2:

Compte tenu de la croissance annuelle des charges d'exploitation entre 2001 et 2004 nettement sous l'inflation (0,7 %) et dans le contexte où les volumes de vente se sont accrus sur cette même période de 14 000 GWh, veuillez expliquer comment le Distributeur devrait absorber une réduction additionnelle de 25 M\$ de ses charges d'exploitation sans affecter la bonne marche de ses activités ou renoncer à un rendement auquel il a droit.

3. Références : Mémoire de l'AIEQ, page 17, lignes 24 et 25

Préambule : Aux lignes 24 et 25 de la page 17 du mémoire, on peut lire :
«Parmi les meilleurs centres de contact avec la clientèle, la norme eu égard à ce taux s'établit à 85%. » (notre souligné)

Question 3.1 :

Veillez fournir toute la documentation à l'appui de cette affirmation

4. Références : Mémoire de l'AIEQ, Tableau de la page 18

Préambule : Cibles pour 2004

*«**Nous recommandons respectueusement à la Régie de retenir ces cibles comme mesure de la performance du Distributeur en 2004. De plus, afin que l'ensemble des employés unisse leurs efforts dans l'atteinte de ces cibles, nous recommandons également qu'elles représentent un élément majeur dans le calcul de la bonification des employés en fin d'exercice.**»*

Question 4.1 :

Dans la mesure où le régime de rémunération d'Hydro-Québec utilise trois niveaux d'atteinte des indicateurs : seuil, cible et idéal, veuillez produire les niveaux «Seuil» et «Idéal» pour chacun des indicateurs proposés au tableau de la page 18.

Question 4.2 :

À combien évaluez-vous la probabilité d'atteinte de chacune des cibles proposées?

5. Références : Mémoire de l'AIEQ, page 19, lignes 27 à 29 et indicateur global b)

Préambule : En page 19, l'AIEQ propose l'indicateur b) dont le numérateur est : *«amortissements, taxes et coût du capital normalisé.»*
Concernant le coût du capital normalisé, il est mentionné aux lignes 27 à 29 que : *« il faudra également normaliser les coûts du*

capital pour en extraire l'effet de la variation exogène des taux d'intérêts »

Question 5.1 :

Qu'entendez-vous par la normalisation du coût du capital pour variation exogène des taux d'intérêt ?

Question 5.2 :

Quels sont les facteurs exogènes considérés ?